

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18-219-1915 nommant un conseiller titulaire et un conseiller suppléant au Conseil d'Administration de la Colonie

n° 18-219-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 janvier 1915

Numéro JO
n° 219 du 31/01/1915

Date du numéro
31 janvier 1915

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre du 18 Juin 1884 : Vu la décision n° 166 du 15 Décembre 1993, désignant M. Mérignac, négociant, comme membre suppléant du Conseil d'Administration de la Colonie

Vu la décision n° 25 du 30 Janvier 1913, nommant M. Marill, négociant à Djibouti, Conseiller titulaire de l'Assemblée locale
Considérant que M. Marill s'est retiré dans la Métropole et qu'il n'est plus appelé, par le fait, quoique ses établissements commerciaux soient toujours en exploitation, à accomplir à Djibouti que des séjours espacés et de courte durée
Considérant que cette situation est de nature à gêner le fonctionnement normal du Conseil d'Administration, déjà composé de membres que leurs affaires peuvent obliger à s'absenter momentanément du Chef-lieu ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Mérignac, négociant à Djibouti, membre suppléant du Conseil d'Administration, est nommé membre titulaire de ladite Assemblée en remplacement de M. Marill.

Art. 2

M. Siguier, Directeur du Comptoir de Djibouti, et Membre de la Chambre de Commerce, est nommé membre suppléant du Conseil d'Administration en remplacement de M. Mérignac.

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.